

Alouette calandrelle

Code Natura 2000 : A 243

Calandrella brachydactyla

Classification	Statut juridique
Avès Passériformes Alaudidae	Directive européenne 79/409 : <i>annexe I</i> Convention de Berne : <i>annexe II</i> <i>Espèce protégée</i>
Statut de conservation : A surveiller	



© Claude Nardin – Fiches DIREN Centre

	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site

Description de l'espèce :

Petite alouette au dessous clair. Discrète, on la repère surtout à son chant.

Longueur : 14-15 cm Envergure : 27 cm
Poids : 19 à 25 g

Répartition géographique :

Elle est présente au sud de l'Europe, en Asie jusqu'en Mongolie, en Afrique.

En France, elle est nicheuse dispersée dans le midi méditerranéen. Très rare ailleurs (Vendée, Beauce, Vienne).

Migratrice, elle hiverne en Afrique.

Caractères biologiques :

- *régime alimentaire* : elle se nourrit d'insectes et de larves ainsi que de petites graines ;
- *activité* : à son arrivée, le mâle chante en vol, montant et descendant sur place. Après l'élevage des jeunes, l'espèce se montre peu ;
- *migration* : elle arrive à la mi-avril et est contactée jusqu'à la 2^{ème} décennie d'août ;
- *milieux fréquentés* : cette alouette recherche les sols à végétation basse et très clairsemée. Elle apprécie aussi beaucoup les milieux pierreux. En Eure-et-Loir, on la trouve dans les bassins de décantation de sucrerie asséchés, les carrières, les bandes recouvertes de calcaires destinées à l'entrepôt des betteraves, parfois des cultures tardives à végétation régulière (haricots, oignons) ou des jachères à végétation maigre ;
- *reproduction* : la femelle pond de 3 à 5 œufs, parfois 2 pontes (de mai à juillet) avec une incubation de 13 jours. Les jeunes sont nidicoles.

Etat de conservation :

- **tendance démographique** : la calandrelle est vulnérable en Europe. En France, elle est en déclin (avec moins de 5000 couples nicheurs). En Eure-et-Loir, elle est en régression forte ;
- **conditions climatiques** : les printemps secs, les étés chauds favorisent la reproduction de l'espèce ;
- **infrastructures humaines** : la tendance de cette alouette à s'installer dans les milieux temporairement favorables (bassins, carrières, jachères) contribue à fragiliser fortement les populations ;
- **pratiques agricoles** : les traitements phytosanitaires réduisent les potentialités de nourriture et la pratique de l'irrigation empêche l'installation des coules.

Actions favorables à l'espèce : consacrer 3% de la S.A.U. à des corridors et trames vertes, avec des couverts herbacés à végétation clairsemée.

- réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et l'irrigation ;
- gestion des terres pleines destinées au stockage des betteraves.

Gestion hors agriculture : à l'issue de l'exploitation des carrières, gestion de la végétation et tranquillité des lieux.